



## Assemblée générale

Distr. générale  
7 mars 2003  
Français  
Original: anglais

### Comité de l'information

Vingt-cinquième session

28 avril-9 mai 2002

## Réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport rend compte des remaniements importants apportés au Département de l'information, dont on a recentré les activités et défini plus clairement les objectifs, afin de mieux répondre aux besoins de l'Organisation en matière de communication. Il fait fond sur le précédent rapport consacré à la question (A/AC.198/2002/2), qui donnait un aperçu préliminaire des résultats de l'étude d'ensemble de la gestion et du fonctionnement du Département, ainsi que de l'orientation stratégique envisageable.

Le présent rapport expose en détail la prochaine étape de la réforme du Département et décrit les mesures prises pour appliquer les décisions présentées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1), du 9 septembre 2002.

La nouvelle définition de la mission du Département, qui lui sert de guide dans ses activités, ainsi que son nouveau modèle opérationnel et sa nouvelle structure qui en découle sont exposées ci-après. Les principaux éléments de cette restructuration sont la création d'une division de la communication stratégique chargée de formuler et de diffuser des messages des Nations Unies sur des thèmes prioritaires et d'une division de la diffusion, qui regroupera les services fournis aux délégations, en liaison avec la société civile, et les activités destinées au grand public; le renforcement de la Division de l'information et des médias, notamment grâce à la création d'un nouveau service Internet, qui permettra au Département de donner plus facilement accès à l'actualité du système des Nations Unies aux médias du monde entier. Le Secrétaire général expose ensuite sa nouvelle conception pratique des centres d'information des Nations Unies, réorganisés autour de pôles régionaux dans l'intention de réaffecter les ressources ainsi dégagées à d'autres domaines prioritaires, par exemple les centres situés dans les pays en développement, le site



Web de l'Organisation des Nations Unies et l'évaluation systématique de l'impact des activités menées par le Département.

En conclusion, bien que le Département de l'information ait une idée claire de sa mission depuis sa restructuration du 1er novembre 2002, il serait bon que le Comité de l'information l'éclaire de ses conseils pour la prochaine phase de la réforme et appuie les propositions figurant dans le chapitre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 consacré à l'information, qui reflète ses nouvelles priorités.

## I. Introduction

1. Au paragraphe 8 de sa résolution 57/130 B du 11 décembre 2002, l'Assemblée générale a encouragé le Secrétaire général à poursuivre l'effort de réorientation dans le domaine de l'information et de la communication, notamment en élaborant des propositions de grande ampleur et éventuellement nouvelles ou novatrices et à faire rapport à ce sujet au Comité de l'information, à sa vingt-cinquième session. Au paragraphe 14, l'Assemblée a noté l'intention du Secrétaire général de procéder à une étude d'ensemble de la gestion et du fonctionnement du Département de l'information, en tenant compte du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et de lui faire rapport à sa cinquante-septième session, conformément à sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001, et noté que l'étude d'ensemble du Département avait pour but de faciliter le processus de réorientation. Par ailleurs, au paragraphe 15, l'Assemblée a prié le Comité de l'information d'examiner en détail l'étude d'ensemble lorsqu'elle serait menée à bien et de lui soumettre ses recommandations à ce sujet.

2. Au paragraphe 20, l'Assemblée générale a également souligné que la réorientation du Département de l'information devrait avoir pour effet de maintenir et d'améliorer ses activités dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et, le cas échéant, d'autres pays ayant des besoins spéciaux, notamment les pays en transition, et de contribuer à combler le fossé qui existait entre les pays en développement et les pays développés dans le domaine crucial de l'information et de la communication.

3. Il convient par ailleurs de rappeler que, dans sa résolution 57/130 B, l'Assemblée générale a demandé à diverses reprises au Département de donner des renseignements spécifiques au Comité de l'information dans le cadre du présent rapport. Ainsi, au paragraphe 38, elle a prié le Secrétaire général de communiquer les résultats de l'enquête menée par le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat sur les centres d'information des Nations Unies, ainsi que des informations sur le rôle du Département dans la mise en application de l'initiative concernant la création de maisons des Nations Unies. Au paragraphe 59, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'inclure dans son étude d'ensemble les résultats pertinents de l'examen plus large des publications et documents d'information de l'Organisation demandé dans sa résolution 56/253. S'agissant de cette dernière demande, les résultats préliminaires ont été résumés à la section 2 C du rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1), dans la sous-partie consacrée à l'amélioration du contrôle des publications; un rapport complémentaire doit être présenté à l'Assemblée à la mi-2003.

4. Au paragraphe 66, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre compte des modalités les plus pratiques, efficaces et rationnelles permettant de donner suite à sa proposition de faire traduire tous les documents et bases de données affichés en anglais sur le site Web de l'Organisation, dans toutes les langues officielles, par les bureaux du Secrétariat qui en auraient fourni le contenu. Au paragraphe 67, elle a prié le Secrétaire général d'inclure dans son rapport des propositions en ce qui concerne l'établissement d'une date limite à laquelle les mesures d'appui pour la mise en pratique de ce principe devraient être en place. Au paragraphe 70, l'Assemblée a noté que le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion avait demandé à son conseiller technique de préparer,

concernant la création d'un portail central sur l'Internet pour les organismes des Nations Unies, une étude préliminaire qui lui serait présentée. Au paragraphe 74, elle a prié le Secrétaire général de rendre compte de l'incidence de la mise en service à sa pleine capacité de la fonction d'appui multilingue sur le fonctionnement du Système de diffusion électronique des documents (SEDOC) et de la faisabilité de l'ouverture d'un accès gratuit au Système pour le public grâce au raccordement au site Web de l'Organisation. On trouvera à l'annexe II du présent rapport des renseignements concernant le portail et le SEDOC.

5. Par ailleurs, au paragraphe 15 de sa résolution 57/300 du 20 décembre 2002 intitulée « Renforcer l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport de situation sur l'application de sa proposition de rationaliser le réseau des centres d'information des Nations Unies autour de pôles régionaux, selon qu'il conviendrait, et au paragraphe 17, elle l'a prié également de lui rendre compte de l'état d'avancement de l'évaluation systématique de l'impact et du rapport coût-efficacité de toutes les activités du Département de l'information. Le 10 janvier 2003, il a été décidé lors d'une réunion du Bureau du Comité de l'information que ces renseignements seraient présentés au Comité à sa vingt-cinquième session dans le cadre du présent rapport.

## **II. Étude d'ensemble – état d'avancement**

6. Dans le rapport sur la réorientation des activités des Nations Unies qu'il a établi sur la base de la première phase de l'étude d'ensemble et présenté au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session (A/AC.198/2002/2), le Secrétaire général a indiqué l'orientation qu'il souhaitait imprimer à un Département de l'information « remanié » – un Département dont les activités sont mieux centrées et les objectifs plus clairement définis. Le Comité a examiné en détail l'aperçu préliminaire des principales conclusions de l'étude d'ensemble, ainsi que les stratégies que le Département de l'information envisageait d'adopter en conséquence.

7. Le Secrétaire général est allé encore plus loin dans son rapport sur la réforme, où il a dit que le Département de l'information devait être examiné plus en détail dans le cadre du renforcement de l'Organisation des Nations Unies et où il a présenté les principales conclusions de l'étude d'ensemble de la gestion et du fonctionnement du Département de l'information.

8. Le Secrétaire général a expliqué dans ce rapport que le Département de l'information souffrait d'une fragmentation de ses efforts, qui tenait à la multiplication de ses mandats et missions et que sa restructuration avait pour objectif de le rendre mieux à même d'élaborer des stratégies de communication cohérentes et de tirer parti des nouvelles technologies de la communication. Le Département procéderait, sur une période de trois ans, à une évaluation globale de l'impact de toutes ses activités. Le réseau existant de centres d'information des Nations Unies serait rationalisé autour de pôles régionaux, en commençant par la création d'un centre régional d'information pour l'Europe occidentale, et le Secrétaire général apporterait aussi des améliorations à la gestion des bibliothèques des Nations Unies et au programme des publications du Secrétariat.

9. Par la suite, au paragraphe 11 de sa résolution 57/300, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction les propositions du Secrétaire général visant à améliorer la prestation de services d'information efficaces et bien ciblés, notamment celle consistant à restructurer le Département de l'information du Secrétariat et donné des directives complémentaires à ce sujet.

10. Le présent rapport décrit les mesures prises pour appliquer les décisions présentées par le Secrétaire général dans son rapport sur la réforme en ce qui concerne le Département de l'information. On trouvera, dans la troisième partie, la nouvelle définition de la mission du Département, qui le guidera dans toutes ses activités, ainsi qu'une présentation du modèle opérationnel en fonction duquel il a été remanié. La quatrième partie est quant à elle consacrée au nouveau concept pratique concernant la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies autour de pôles régionaux et à la proposition portant sur la réaffectation des ressources ainsi dégagées à d'autres domaines prioritaires, par exemple les centres situés dans les pays en développement, le site Web de l'Organisation des Nations Unies et l'évaluation systématique de l'impact des activités menées par le Département.

### **III. Repositionnement du Département de l'information**

11. Pour rendre plus clairs les objectifs et buts du Département de l'information et améliorer son efficacité globale, on a redéfini sa mission comme suit :

« La mission du Département de l'information consiste à contribuer à la réalisation des objectifs essentiels de l'Organisation en faisant connaître de manière stratégique ses activités et ses préoccupations afin d'obtenir le plus large impact possible auprès du public. »

Les activités du Département ne sont donc pas une fin en soi et l'information qu'il est chargé de diffuser est le produit des travaux de fond de l'Organisation et de ses composantes. Le Département doit gérer et coordonner l'information émanant de différentes sources au sein du système des Nations Unies pour la transmettre au public. Il doit travailler dans une optique stratégique, soulignant le caractère global des activités, compte tenu des objectifs d'ensemble de l'Organisation. Même si cela n'est pas explicitement prévu dans la définition de sa mission, il aura recours à des intermédiaires si nécessaire pour renforcer l'impact de ses activités et toucher le plus large public possible.

12. Pour s'acquitter de sa nouvelle mission, le Département de l'information s'appuiera sur les priorités définies par l'Assemblée générale et sur celles que le Secrétaire général a fixées au début de son second mandat. En adoptant la Déclaration du Millénaire comme texte de référence, il axera son « message » sur l'élimination de la pauvreté, la prévention des conflits, le développement durable, les droits de l'homme, la lutte contre l'épidémie de VIH/sida, la lutte contre le terrorisme international et les besoins de l'Afrique. Le Département doit améliorer son expertise dans ces domaines, en collaboration avec les départements et bureaux du Secrétariat compétents et les organisations du système des Nations Unies, et se doter des moyens voulus pour formuler et appliquer des stratégies de communication permettant de promouvoir les activités de l'Organisation des Nations Unies dans ces domaines. Il doit par ailleurs être à même de réagir aux événements qui peuvent se produire de manière imprévisible dans le monde entier et

évoluer rapidement en fournissant des services d'information aux médias, aux États Membres, aux organisations non gouvernementales et au grand public sur les activités menées par l'Organisation face à ces situations critiques. Enfin, le Département doit continuer de veiller tout particulièrement à ce que ses produits et activités soient conçus dans une optique de parité hommes-femmes.

13. D'après les résultats de l'étude d'ensemble, le Département de l'information doit, pour mener à bien sa mission, continuer de diffuser le message de l'Organisation des Nations Unies en utilisant toute la gamme des moyens de communication, compte tenu des spécificités des différents publics-cibles. Il recourra ainsi aux moyens traditionnels – supports imprimés (des communiqués de presse aux publications reliées), radio (en particulier émissions en direct), et télévision – mais aussi à l'Internet (site <www.un.org> et sites associés, notamment ceux du Centre de nouvelles de l'ONU, du programme « Les Nations Unies travaillent pour tous » et de la *Chronique de l'ONU*). Le niveau des ressources allouées à chaque fonction fera néanmoins l'objet de réajustements dans le cadre du processus d'examen continu.

14. Le Secrétaire général a approuvé un nouveau modèle opérationnel adapté à la mission du Département de l'information et fondé sur une conception claire de son rôle et de ses fonctions, qui consistent avant tout à satisfaire les besoins de l'Organisation en matière de communication, mais aussi à fournir aux États Membres les services qu'ils attendent. Ce modèle part du principe que le « contenu » de l'information émane des autres départements et bureaux du Secrétariat et organisations du système des Nations Unies et que le Département est quant à lui responsable de la coordination et du tri de l'information, ainsi que de sa présentation et de sa diffusion, en étroite collaboration avec les médias, les États Membres et les partenaires de la société civile.

15. La nouvelle structure du Département de l'information qui a été conçue à partir de ce nouveau modèle et qui comprend une division de la communication stratégique, une division de l'information et des médias et une division des services et des produits destinés aux médias, est opérationnelle depuis le 1er novembre 2002. Il faut noter que, d'un point de vue administratif, le Bureau du porte-parole du Secrétaire général fait partie du Département de l'information, avec lequel il travaille en étroite synergie, quoiqu'il relève directement du Cabinet du Secrétaire général.

## **A. Division de la communication stratégique**

16. La Division de la communication stratégique a été créée pour formuler et diffuser des messages des Nations Unies sur des thèmes prioritaires. Son personnel est composé de professionnels de la communication qui se spécialisent dans les domaines d'activité de l'Organisation et collaborent étroitement avec les départements et bureaux organiques intéressés. La Division élabore des stratégies de communication destinées à promouvoir les activités de l'ONU relatives aux questions prioritaires, en s'appuyant sur la Déclaration du Millénaire. Afin d'associer les centres d'information des Nations Unies à la stratégie de communication de l'Organisation, le Service des centres d'information des Nations Unies, le réseau des centres d'information, de même que les services et antennes d'information des bureaux des Nations Unies ont été intégrés à la nouvelle Division.

Un Groupe de la liaison avec les comités, comprenant les secrétariats du Comité de l'information et du Groupe de la communication des Nations Unies, a également été formé au sein de la Division. L'ancienne Division des relations publiques a été dissoute et ses attributions ont été réparties entre la nouvelle Division et la nouvelle Division des services et des produits destinés au public présentée en détail ci-après.

17. La Division de la communication stratégique a pour mission de s'assurer que la communication est bien au coeur de la gestion stratégique des Nations Unies. En effet, les activités et les programmes du Département de l'information ne pourront atteindre leurs objectifs que si le Secrétariat dans son ensemble reflète la volonté du Secrétaire général de créer une culture de la communication au sein de l'Organisation.

18. La Division fonctionne sur le même principe que le Groupe de la communication des Nations Unies, le nouveau mécanisme de coordination interorganisations dans le domaine de l'information et de la communication, qui a remplacé le Comité commun de l'information des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information préside les réunions hebdomadaires de la Division qui se tiennent au Siège. Ces réunions rassemblent les spécialistes de la communication du Secrétariat et de divers organismes des Nations Unies, qui peuvent ainsi échanger leurs vues sur des problèmes communs en matière de communication et élaborer des stratégies conjointes, si bien que, de plus en plus souvent, sur les points essentiels, le système des Nations Unies s'exprime d'une seule voix. Dans la même optique, le chef du Département dirige également une équipe spéciale interorganisations chargée de veiller à ce que le système des Nations Unies adopte une attitude coordonnée, cohérente et surtout stratégique, face à l'information du public sur la situation en Iraq.

19. Il est essentiel de renforcer la coordination entre le Département de l'information et les autres départements du secrétariat si l'on veut que l'ONU soit à même d'atteindre efficacement le public du monde entier. La Division de la communication stratégique a été créée en tout premier lieu pour mener à bien cette mission et assurer la liaison avec les autres départements du Secrétariat. Afin de répondre aux besoins de chaque service client, la Division a désigné un correspondant dans chacune des quatre sections du Service des campagnes de communication, à savoir les sections : développement; Palestine, décolonisation et droits de l'homme; paix et sécurité; Afrique. Chaque correspondant aura pour tâche de connaître parfaitement les questions et les activités prioritaires dont s'occupe son service client. Le Département de l'information tiendra une réunion annuelle avec chacun des départements clients, au niveau des chefs de département, pour tracer les grandes lignes des activités de l'année et définir les priorités en matière de communication. Auparavant se seront tenues, au niveau de l'exécution, des réunions visant à élaborer un dossier préparatoire sur chacun des services clients. Les correspondants, en collaboration étroite avec les services clients, et à partir des indications données lors de la réunion annuelle, définiront les publics-cibles et élaboreront un programme d'information ainsi qu'une stratégie médias pour chacune des questions prioritaires. Tout cela sera ensuite communiqué aux autres divisions du Département de l'information, et aux organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire du Groupe de la communication des Nations Unies.

20. Les campagnes de publicité thématiques seront mises en oeuvre en utilisant toutes les ressources dont dispose le Département, y compris ses dispositifs

multimédias (presse, radio, télévision, Internet), ses moyens de communications avec la société civile et avec ses partenaires du secteur privé et, au niveau local, les centres d'information des Nations Unies. Cette démarche a fait ses preuves ces dernières années lors de la promotion des grandes conférences mondiales des Nations Unies. Est actuellement en cours d'élaboration, pour chaque département, une nouvelle stratégie qui privilégie une communication thématique plutôt qu'une communication dictée par les événements, et vise à faire connaître les activités de l'organisation en faisant fond sur l'expérience acquise et les bons résultats obtenus lors des campagnes relatives aux conférences mondiales.

21. On exécutera par ailleurs les activités courantes prévues au budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, y compris la publication du magazine trimestriel « Afrique : relance » en anglais et en français, qui sera l'un des produits de la nouvelle section Afrique consacrés à la promotion du développement de ce continent. D'autres activités prescrites seront mises en oeuvre telles que le programme de formation à l'intention de professionnels de l'information palestiniens, la rencontre annuelle des médias internationaux sur la question de la paix au Moyen-Orient, la parution annuelle de la publication *L'Année en revue* consacrée aux opérations de paix des Nations Unies, ainsi que la mise à jour de publications périodiques sur des questions spécifiques.

22. Apporter un soutien tant opérationnel qu'en matière d'information aux antennes d'information des missions sur le terrain demeurera une des principales tâches de la section Paix et Sécurité : elle aidera les missions à se doter d'un site Web et à le mettre à jour, à dispenser des formations, ou encore à créer des outils d'information ou à promouvoir des missions auprès des médias internationaux. Organiser l'antenne d'information des nouvelles missions, en particulier mettre en place un dispositif de déploiement rapide est une des préoccupations constantes de cette section. Elle a ainsi participé à la conception de la composante information du siège logistique du Département des opérations de maintien de la paix à Brindisi (Italie), et prévoit d'organiser une conférence dans le courant de l'année à l'intention des organisations qui souhaiteraient disposer d'un mécanisme d'intervention rapide pour venir en aide aux médias en cas de crise humanitaire ou en période de conflit armé.

23. Le Département participe également aux actions visant à la prévention des conflits, comme actuellement en Côte d'Ivoire, où il a envoyé un fonctionnaire de l'information qui s'emploiera à lutter contre la phraséologie belliciste en collaboration avec les médias locaux et les bureaux des Nations Unies. Dans le cadre du suivi des médias entrepris par le département, celui-ci affectera un fonctionnaire de l'information à l'équipe d'évaluation des Nations Unies chargée d'analyser les moyens à mettre en oeuvre pour sortir de la crise actuelle.

24. Comme l'a demandé l'Assemblée Générale dans sa résolution 57/238, du 20 décembre 2002, concernant le Sommet mondial sur la société de l'information, le Département de l'information coopère étroitement avec l'Union internationale des télécommunications au lancement d'une campagne d'information visant à sensibiliser l'opinion mondiale à l'importance du Sommet, dans la limite des ressources existantes et au moyen de contributions volontaires. Cette campagne a pour objet de faire valoir le rôle que les technologies de la communication peuvent jouer dans la réalisation des objectifs du Millénaire. Le Département participera à la première phase du Sommet, qui se tiendra à Genève du 10 au 12 décembre 2003, en



organisant une manifestation parallèle, le Forum mondial des médias électroniques, consacré au rôle de ces médias dans la société de l'information. Ce forum est organisé en partenariat avec des sociétés de télévision et la Suisse, qui a déjà grandement contribué à sa mise en oeuvre, et rassemblera des responsables et des professionnels de l'information de pays développés et de pays en développement, ainsi que des dirigeants et des représentants des organismes des Nations Unies.

25. Comme mentionné au paragraphe 16, la Division comprend le Service des centres d'information, qui gère les tâches administratives de programmation et de diffusion du réseau des centres d'information des Nations Unies. Les différents centres, services et antennes d'information des bureaux de l'ONU recourent à des intermédiaires, comme les médias et des partenaires locaux, pour adapter leurs stratégies globales de communication à leur public. La nouvelle façon d'aborder la gestion des centres d'information est exposée en détail à la section IV (voir par. 39 à 46 ci-après).

## **B. Division de l'information et des médias**

26. La principale mission de la nouvelle Division de l'information et des médias est de fournir, en « temps réel », des nouvelles et des données d'information fiables, objectives et mesurées, aux médias et autres publics, dans le monde entier. La Division poursuit cet objectif sur fond d'information en continu grâce à l'Internet, qui permet la diffusion immédiate de nouvelles émanant des organismes des Nations Unies à chacun des quatre médias – presse, radio, télévision et Internet. Une telle rapidité est essentielle si nous voulons que les médias comprennent l'importance du travail de l'ONU lorsqu'elle se penche et se prononce sur les grandes questions de notre temps.

27. C'est dans ce but que la Division suscite de nouvelles synergies visant à utiliser pleinement le potentiel de l'ensemble des moyens de communication – modernes comme traditionnels – afin qu'ils répondent aux attentes diverses et toujours plus nombreuses de leurs clients. La création du Service Internet, qui se compose du Service des nouvelles et de la Section du site Internet, a grandement favorisé cette nouvelle démarche. Les systèmes de télévision et de photo sont en cours de modernisation pour passer à la technologie numérique et à la mise en place d'un système de production intégré. Parallèlement, les possibilités offertes par l'Internet – de plus en plus nombreuses notamment dans le monde en développement – se concrétisent grâce au développement d'un site Internet entièrement multimédia, doté d'une plus grande capacité de retransmission sur le Web. Pour ce qui est de l'élaboration du contenu, l'accent est mis sur la conception de produits et de services dans les langues, sur les supports et selon les présentations qui permettent une diffusion et une utilisation optimales par les diffuseurs et par les utilisateurs.

28. Cette démarche est couronnée de succès, comme en témoignent, entre autres, les derniers progrès réalisés en matière de développement du Centre de nouvelles des Nations Unies sur le Web, et en particulier du Service d'information des Nations Unies, qui diffuse désormais des nouvelles tout au long de la journée à plus de 10 000 abonnés dans les 130 pays qui y ont adhéré depuis son lancement, il y a neuf mois. Le Centre de nouvelles en arabe a vu le jour en janvier 2003, et on travaille aujourd'hui à créer des sites similaires, dont le fonctionnement repose sur

l'utilisation de bases de données, dans les trois langues officielles pour lesquelles ces ressources sont encore inexistantes. Tout cela a été possible grâce à une plus grande coopération entre le Service Internet, la section des communiqués de presse et le service de la Radio des Nations Unies – une collaboration qui permet d'utiliser au mieux les capacités de création de la Division, qu'il s'agisse de ressources linguistiques, ou de production de nouvelles et de données d'information. Le poste de Directeur adjoint a été créé pour aider à la mise en oeuvre de telles initiatives interservices.

29. Cette démarche novatrice en matière d'élaboration et de diffusion de produits d'information s'accompagne de l'élargissement continu des partenariats avec des diffuseurs et autres activités promotionnelles. On peut constater qu'elle porte ses fruits, puisque les plus grandes chaînes de télévision du monde diffusent tous les jours des images de réunions tenues au Siège ou des produits comme l'émission *L'ONU en action*, que la Radio des Nations Unies développe ses partenariats sur tous les continents, pour ses émissions en direct, que les connexions au Centre de nouvelles des Nations Unies se multiplient, et que les émissions en direct diffusées sur le Web remportent un succès croissant.

### **C. Division des services et des produits destinés au public**

30. Grâce à la Division des services et des produits destinés au public, qui assume l'essentiel des tâches de l'ancienne Division de la bibliothèque et des services de documentation électronique ainsi que celles qui relevaient auparavant du Service de la liaison avec le public du Département de l'information, le Département braque les phares sur ses relations avec ses partenaires et clients extérieurs à l'Organisation. La Division, qui fournit des services aux délégations ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de la société civile et au grand public, centre ses activités sur la diffusion de l'information, soit directement au public concerné, soit par des intermédiaires essentiels, tels que les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires, les médias ou un réseau de plus en plus étendu de bibliothèques dépositaires. La création du Service de la société civile est le reflet du rôle de plus en plus important que joue la société civile dans le monde actuel et de ses liens avec les travaux de l'Organisation. Ce service regroupe la nouvelle Section de l'action éducative, le programme « Les Nations Unies travaillent pour tous », les partenariats avec le secteur privé, les programmes en cours, tels que ceux destinés aux organisations non gouvernementales, ainsi que les programmes spéciaux, les journées spéciales, les expositions, les visites guidées, les travaux du bureau des conférenciers de l'ONU et d'autres services destinés au public. En outre, la Division pourvoira, dans la mesure du possible, aux besoins de l'Organisation en matière de conception graphique l'élément visuel jouant un rôle de premier plan dans la communication efficace du message de l'ONU.

31. L'Organisation bénéficie déjà des initiatives de cette nouvelle division, qui a notamment créé une plus grande synergie entre ses diverses activités et ouvert de nouveaux débouchés pour ses programmes et services. La Section de l'action éducative renforce actuellement ses relations avec les milieux universitaires de diverses manières, notamment en travaillent en étroite collaboration avec le Service des programmes de groupe, grâce à ses réunions d'information et vidéoconférences, ainsi qu'avec la Section des ONG, qui compte, parmi les organisations associées au Département, des associations universitaires et autres. La publication phare de la

Section de l'action éducative, la *Chronique des Nations Unies*, présente des articles rédigés par des universitaires et des politiciens éminents, visant à éclairer et susciter le débat sur les questions qui intéressent le monde entier. La *Chronique* continuera de s'adresser à un public de plus en plus large, grâce à son édition en ligne et à la reproduction à travers le monde des articles fournis par son service de diffusion d'articles en copyright, qui s'ajoutent à sa version imprimée. De même, le rayonnement et l'instantanéité qu'autorise l'électronique, assurent une certaine notoriété au programme « Les Nations Unies travaillent pour tous », qui collabore avec les médias et l'industrie du spectacle pour communiquer le message de l'Organisation au grand public de manière attrayante et conserver une très grande visibilité sur le site Web de l'ONU.

32. La collaboration avec les partenaires a toujours été un élément essentiel des programmes mis en oeuvre par le Service de la société civile. Elle est plus importante que jamais alors que le Département s'emploie à forger de nouveaux partenariats, notamment avec le secteur privé et, par leur truchement, à contribuer à assurer le plus grand impact possible à ses propres activités dans le domaine de l'information.

33. Le programme de formation du Département à l'intention des professionnels de la radiotélévision et des journalistes, auquel ont participé plus de 300 journalistes originaires de 140 pays, bénéficie depuis longtemps de ce type d'appui particulièrement précieux alors que les coûts augmentent et que les ressources s'amenuisent. Dans le passé, le Département a parrainé 16 professionnels des médias, débutants ou peu expérimentés, lesquels ont suivi un stage de six semaines, qui leur a permis d'acquérir une connaissance approfondie des activités du système des Nations Unies. La Fondation Friedrich Ebert a parrainé quatre autres personnes, portant à 20 le nombre de participants. L'expérience a montré qu'il était préférable de ne pas dépasser ce nombre si l'on voulait que le groupe demeure gérable et productif. Depuis quelques années, toutefois, le montant des ressources allouées au programme n'a pas permis au Département de parrainer plus de 12 journalistes par an. Un apport de ressources supplémentaires lui permettrait d'accueillir à nouveau un nombre optimal de journalistes. (Les États Membres pourraient également, à titre individuel, envisager de parrainer des journalistes originaires de pays en développement.)

34. Le Département aura de plus en plus recours à la stratégie qui consiste à élargir son lectorat en diffusant ses publications sur un site Web plus dynamique et mis à jour en permanence ainsi qu'en proposant ses articles en copyright à d'autres publications du monde entier avec l'assistance des centres d'information des Nations Unies. La vente et la commercialisation des publications, qui sont sources de revenus seront assurées par la Division des services et des produits destinés au public. La bibliothèque Dag Hammarskjöld, en tant qu'élément essentiel de la Division, privilégie les services offerts aux délégations, au personnel du Secrétariat, aux chercheurs, aux bibliothèques depositaires et au grand public. Elle jouera un rôle de plus en plus important dans le renforcement des capacités de gestion des connaissances de l'Organisation.

35. L'examen approfondi de l'ensemble des bibliothèques de l'ONU, effectué l'an dernier, a montré que les bibliothèques n'étaient pas gérées de façon intégrée et qu'elles avaient besoin d'être encore modernisées. Conscient de ces problèmes, le Secrétaire général, dans son rapport sur la réforme, a recommandé l'adoption de

mesures spéciales visant à améliorer les services qu'elles fournissent. La création d'un Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies, dirigé par le Département de l'information, est la première étape de la mise en oeuvre de ses propositions. Le Comité, où seront représentées les bibliothèques des Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne, du PNUÉ, des commissions économiques régionales et de l'Université des Nations Unies, ainsi que la bibliothèque Dag Hammarskjöld, est chargé d'arrêter et d'appliquer des stratégies visant à doter l'ONU de services de bibliothèque plus modernes, plus efficaces et plus accessibles. Le Comité de l'information est actuellement saisi d'un rapport distinct sur la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'ONU (A/AC.198/2003/5).

36. Dans son rapport sur la réforme, le Secrétaire général a souligné qu'il fallait améliorer le contrôle des publications, la principale gageure étant de parvenir à atteindre le public auquel est destinée telle ou telle publication au moment voulu. Les comités exécutifs planifieront et coordonneront toutes les publications dans leurs domaines thématiques respectifs en vue d'en réduire le nombre et d'améliorer la cohérence, l'objectif et le calendrier de parution des nombreuses publications de l'ONU. Le Département de l'information a, à son tour, fait des propositions visant à reconstituer le Comité des publications, qui fait partie de la Division des services et des produits destinés au public, en tant qu'organe normatif, doté d'une composition appropriée et d'un mandat correspondant à ses fonctions.

37. Les fonctions précédemment assumées par le Groupe de la production et de la coordination ont été supprimées ou, le cas échéant, attribuées à d'autres services. Le Secrétaire général propose également de transférer les fonctions et ressources de la Section de cartographie du Département de l'information au Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, les activités de la Section étant plus proches des besoins et des activités de ce département. Cette proposition sera examinée dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

## **IV. Activités prioritaires**

### **A. Centres d'information des Nations Unies**

38. Les centres et services d'information des Nations Unies, ainsi que les services d'information des bureaux extérieurs des Nations Unies sont en quelque sorte des antennes du Département. Ils jouent donc un rôle essentiel dans la mise en oeuvre de ses stratégies et dans les activités de ses divisions lorsqu'il s'agit d'atteindre le public ciblé au niveau local. Dans son récent rapport sur le renforcement de l'ONU, le Secrétaire général, reconnaissant que, dans ses communications avec le reste du monde, l'Organisation doit faire mieux qu'à présent, a proposé de restructurer le réseau de centres d'information des Nations Unies. Il proposait de rationaliser le réseau des centres d'information des Nations Unies autour de pôles régionaux, en commençant par créer un centre régional d'information pour l'Europe occidentale.

39. Le Département s'apprête à donner suite à cette proposition en commençant par créer un pôle régional qui desservira les États membres de l'Union européenne. Le nouveau modèle opérationnel visera également à assurer une répartition plus équitable des ressources entre les centres d'information de toutes les régions et à

redéployer les ressources vers d'autres activités prioritaires. Au nombre de ces priorités figurent notamment le développement du multilinguisme sur le site Web de l'ONU et l'évaluation systématique de l'impact des principaux produits et services, conformément au principe de la gestion axée sur les résultats – activités qu'ont fermement appuyé les États Membres, pour lesquelles aucune ressource supplémentaire n'a été prévue.

40. Les centres d'information ont un rôle décisif à jouer en communiquant le message de l'ONU dans le monde entier, en corrigeant les interprétations erronées, et en fonctionnant comme points d'accès aux matériaux et aux données produits par les Nations Unies. Les trois principales raisons justifiant le recours à des pôles régionaux, sont les suivantes :

- Tirer parti d'un paysage médiatique mondial profondément modifié, notamment des progrès révolutionnaires des technologies permettant de diffuser et de communiquer de l'information;
- Établir un réseau composé d'un plus petit nombre de centres, sur des sites stratégiques, ayant des ressources et la capacité voulues pour être plus efficaces que le réseau actuel de centres plus petits et aux ressources limitées;
- Transférer, en raison de la pénurie de moyens financiers, les ressources des centres situés dans les pays développés (qui représentent actuellement environ 35 % de l'ensemble des dépenses des centres) vers des activités d'information prioritaires.

41. Dans sa résolution 57/300, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport de situation sur la mise en oeuvre de cette proposition, aux fins d'appliquer cette formule dans d'autres régions, où elle permettra de renforcer les courants et échanges d'informations dans les pays en développement. S'agissant de la régionalisation des centres d'information des Nations Unies, on trouvera des directives et des critères plus détaillés à l'annexe I du présent rapport, en application du paragraphe 44 de la résolution 57/130 B. Le Secrétaire général propose que ces critères guident la mise en oeuvre de la même stratégie dans d'autres régions, au cours des trois prochaines années, en consultation avec les États Membres concernés.

42. En ce qui concerne la création du pôle régional pour l'Europe occidentale, le Département élabore actuellement des plans prévoyant la fermeture des neuf centres situés dans des États membres de l'Union européenne et la création d'un pôle régional. La proposition ne vise pas les services d'information de Genève et de Vienne, qui jouent un rôle important dans les activités des Offices de l'ONU dans ces deux villes. Conformément aux recommandations de l'Assemblée générale, le Département part du principe que le pôle régional sera hébergé à titre gracieux par le gouvernement hôte. Un des États membres de l'Union européenne a déjà proposé des locaux dans sa capitale.

43. Le nouveau modèle opérationnel libérerait des effectifs et des ressources financières qui pourraient être redéployés :

- Vers des centres situés dans des pays en développement, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique, ce qui leur permettrait de fournir des programmes plus efficaces et plus ciblés au moment voulu;

- Pour développer le site Web de l'ONU (en particulier en ce qui concerne le multilinguisme, comme l'a déjà demandé l'Assemblée générale);
- Pour créer un système plus solide d'examen et d'évaluation de l'impact de chacun des nombreux services et produits du Département de l'information.

44. Conformément à la demande faite par l'Assemblée générale au paragraphe 38 de sa résolution 57/130 B, les résultats du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen de la structure et du fonctionnement des centres d'information des Nations Unies sont publiés dans le document A/57/747, lequel est communiqué séparément au Comité de l'information. Il a été dûment tenu compte des conclusions et recommandations contenues dans ce rapport lors de l'examen complet du Département.

45. Dans le cadre de la réforme générale des ressources humaines, le Département prévoit également de mettre en place un mécanisme qui favorise la rotation des effectifs des centres entre le Siège et le terrain et, dans la même optique, de faire en sorte qu'un directeur de centre ne passe pas plus d'un certain nombre d'années dans un même lieu d'affectation.

46. Au cours de la période examinée, le Département a continué d'appuyer la consolidation de la présence de l'ONU sur le terrain, en abritant ses services dans un même lieu, la maison des Nations Unies unique. Lorsque le lieu, les coûts et les besoins en matière d'espace le permettent, les centres d'information sont installés dans un seul lieu, la maison des Nations Unies. Au 1er octobre 2002, 24 centres d'information partageaient leurs locaux avec d'autres organismes des Nations Unies dans des maisons des Nations Unies.

## **B. Site Web de l'Organisation des Nations Unies**

47. Le site Web de l'Organisation a battu un nouveau record le 5 février 2003 en enregistrant plus de 10 millions de connexions en l'espace de 24 heures, contre 11,5 millions pour toute l'année 1996 (le chiffre correspondant pour l'année 2002 est de 1 695 000, ou 1,7 milliard). Il s'est transformé en un excellent moyen de diffuser l'information relative aux activités de l'Organisation aux quatre coins du monde à un coût unitaire qui ne cesse de décroître. L'amélioration de la connectivité permet à un nombre croissant de visiteurs des pays en développement d'avoir accès à cette ressource majeure.

48. Conformément aux souhaits exprimés par les États Membres, le Département de l'information a continué de rechercher la parité des langues officielles sur le site. À la demande de la Cinquième Commission, le Secrétaire général, au paragraphe 8 de son rapport publié sous la cote A/57/355, a fait des propositions tendant à renforcer le Département de l'information afin d'appuyer et d'améliorer le site Web dans toutes les langues officielles de l'Organisation, indiquant que, à l'heure actuelle, les ressources dont disposait le Département en matière de potentiel linguistique pour le site lui permettaient à peine d'en assurer la maintenance et n'étaient pas suffisantes pour faire face à l'accroissement rapide du nombre de ses utilisateurs ou ne pas se laisser distancer par l'enrichissement quotidien dans toutes les langues officielles. Le Secrétaire général a indiqué qu'un crédit supplémentaire de 1 297 500 dollars serait nécessaire pour ce faire.

49. Dans son rapport du 10 octobre 2002 (A/57/7/Add.2), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que le Secrétaire général mette en oeuvre sa proposition relative au site Internet et fasse rapport sur les crédits éventuellement nécessaires à l'occasion du deuxième rapport d'exécution du budget-programme de l'exercice 2002-2003. Ensuite, dans sa décision 57/579 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de mettre en oeuvre sa proposition concernant le renforcement du site Web grâce à la réaffectation de ressources au sein du Département de l'information, en accordant la priorité aux postes linguistiques nécessaires, et de lui faire rapport sur la mise en oeuvre de cette proposition à sa cinquante-huitième session.

50. Le Département a actuellement recours à des méthodes novatrices pour atteindre l'objectif du multilinguisme dans le cadre des ressources existantes. Si le niveau actuel d'activité doit être maintenu, la première des priorités consiste à institutionnaliser la capacité linguistique de la Section du site Web de l'ONU sur une base rationnelle, durable et régulière, moyennant l'allocation de postes permanents pour les assistants linguistiques qui sont actuellement recrutés à titre temporaire. Des postes d'agent des services généraux sont donc transférés à la Section du site Web du Département afin de remédier à cette situation; ils figurent dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005.

51. Dans l'optique de la parité des langues, on envisage par ailleurs de réaffecter les ressources dégagées par la création d'un pôle d'information des Nations Unies en Europe occidentale à certains centres d'information des Nations Unies (CINU). Une fois les ressources disponibles, le Département a l'intention de mener un projet pilote dans des lieux d'affectation, afin de tester la viabilité d'un tel projet. S'il s'avère concluant, l'initiative sera étendue à d'autres lieux d'affectation. Mais seules les fonctions courantes pourront être décentralisées. Les autres tâches, notamment la conception, la programmation et le contrôle de la rédaction continueront d'être accomplies au Siège.

52. En ce qui concerne le renforcement de la parité des langues sur le site de l'ONU, un autre élément important du plan du Département consistera à proposer le Centre de nouvelles des Nations Unies dans toutes les langues officielles. Cette initiative présente de nombreux avantages, puisque le Centre de nouvelles est l'un des sites de l'ONU les plus populaires et sert de passerelle vers d'autres sources d'information à l'échelle du système. Le regroupement de centres d'information a permis de dégager des ressources limitées qui seront utilisées pour assurer le fonctionnement quotidien du Centre de nouvelles et pour apporter de nouvelles capacités à d'autres composantes du site Web dans les différentes langues. Les nouvelles technologies autorisent de plus en plus de synergies qui se traduisent par une coordination accrue entre les services qui génèrent l'information et la Section du site Web; cette coordination a été favorisée par la création du Service Internet, qui devrait faciliter la réalisation de l'objectif visé dans le cadre des ressources existantes. Il convient de souligner cependant que l'exigence actuelle d'un accès à l'information en continu 24 heures sur 24 risque fort de bouleverser un tel arrangement.

53. Le Département recourt de plus en plus aux milieux universitaires du monde entier pour accroître ses capacités linguistiques. Il a conclu un accord avec l'Université de Salamanque en Espagne, dont la faculté de langues lui a fourni à titre gracieux plus de 1 200 pages de documentation traduites en espagnol. Un

accord similaire est sur le point d'être signé avec une université égyptienne; le Département poursuit activement cette stratégie auprès d'autres universités en vue d'obtenir des accords de traduction analogues dans les autres langues. Cette initiative augmente la quantité de produits d'information disponibles dans les langues officielles, mais elle entraîne un surcroît de travail pour le personnel du Département à qui reviennent les tâches de contrôle de la rédaction, de programmation et de traitement.

54. Sachant que les autres départements sont les principaux responsables du contenu des pages qui concernent leurs activités, le Département de l'information ne peut pas assumer seul la charge du renforcement de la parité des langues sur le site Web de l'ONU. Il travaille donc en étroite collaboration avec d'autres départements du Secrétariat, en les encourageant à produire davantage de matériel dans toutes les langues officielles et en les y aidant. Nombre d'entre eux ont fait savoir qu'ils avaient prévu des crédits supplémentaires à ce titre dans le budget pour l'exercice biennal 2004-2005 pour être mieux à même d'atteindre cet objectif.

55. Une analyse complète du site Web de l'ONU sera effectuée dans les mois à venir grâce à des services fournis à titre gracieux. Cette étude, qui doit être conduite dans les différents départements du Secrétariat, aboutira à la formulation de propositions réalistes tendant à modifier la conception, l'organisation et l'orientation principale du site, notamment en ce qui concerne le multilinguisme; à définir les besoins en matériel et en matière de connectivité; à établir le calendrier de mise en oeuvre et le montant total des investissements supplémentaires à consentir si l'on veut atteindre cet objectif à l'échelle du site tout entier.

56. Le réalignement des priorités aura deux objectifs : a) accroître les synergies et dynamiser l'approche collective; b) adapter la capacité Internet à des technologies en pleine évolution. L'objectif final est de faire passer le site Web à l'étape suivante à savoir, celle où il sera technologiquement viable, continuellement mis à jour, intuitif et convivial et proposé aux utilisateurs dans la langue de leur choix.

### **C. Suivi des résultats**

57. Le Département de l'information s'emploie actuellement à élaborer des méthodes et des plans en vue de procéder à « une évaluation systématique de l'impact et du rapport coût-efficacité » de toutes les activités du Département sur une période de trois ans (résolution 57/300, par. 17), avec l'aide du Bureau des services de contrôle interne (BSCI).

58. Le Département a par ailleurs instauré un système d'évaluation annuelle de l'impact des programmes, en réponse à la demande faite par le Secrétaire général de veiller à ce que ses priorités soient alignées sur les activités de l'Organisation. L'autoévaluation fait donc partie du travail quotidien de tous les directeurs de programme du Département en vue d'institutionnaliser le suivi des résultats. Dans cette optique, le Département a accepté d'être l'un des départements pilotes du BSCI puisqu'il s'emploie à mettre à jour et à favoriser le suivi et l'autoévaluation dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats.

59. Le Département devra trouver des ressources pour promouvoir l'évaluation en tant qu'outil de gestion, faire en sorte qu'elle soit intégrée à part entière dans la production et la planification, et cela sans compromettre l'exécution des



programmes. Il s'efforcera de réallouer à cette fin certaines des ressources dégagées grâce au regroupement de centres d'information des Nations Unies, de façon à être à même de financer cette évaluation de façon adéquate.

## V. Conclusions

60. Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport sur la réforme, les recommandations relatives aux aspects de l'étude d'ensemble qui relevaient de sa compétence ont été mises en oeuvre. Ces mesures ont été prises sur la base des résolutions existantes de l'Assemblée générale ainsi que des débats du Comité de l'information. Depuis le 1er novembre 2002, le Département de l'information restructuré s'emploie avec diligence à s'acquitter de son nouveau mandat.

61. Alors que la réforme du Département de l'information entre dans une nouvelle phase, un certain nombre de propositions seront examinées par l'Assemblée générale pendant l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

62. Le Secrétaire général estime que transformer le Département de l'information comme indiqué dans le présent rapport, est le meilleur moyen de doter l'Organisation des systèmes de communication les plus efficaces pour relever les défis à venir. À ce moment crucial de son histoire, il est manifeste que l'Organisation ne pourra pas atteindre ses objectifs si elle n'est pas en mesure de faire connaître efficacement ses activités auprès des peuples du monde au nom desquels la Charte a été adoptée. La principale responsabilité du nouveau Département de l'information sera de relever ce défi.

## Annexe I

### **Directives et critères en vue de la régionalisation des centres d'information des Nations Unies**

- Les ressources humaines et financières allouées à un pôle régional devraient être nettement plus importantes que celles dont disposent les centres d'information des Nations Unies les mieux pourvus à l'heure actuelle. Un centre régional devrait pouvoir produire et diffuser du matériel d'information et maintenir des relations productives avec les médias, les établissements universitaires et les organisations non gouvernementales de la région.
- Dans une région monolingue, le centre devrait produire ou adapter du matériel dans cette langue, pour utilisation dans la région concernée mais aussi dans d'autres parties du monde. Lorsque plusieurs langues cohabitent, il devrait être doté des ressources nécessaires pour assurer les traductions voulues.
- Un pôle régional devrait disposer des installations nécessaires pour jouer pleinement le rôle de centre de référence en matière d'information des Nations Unies.
- Idéalement, théoriquement, le pays hôte devra être doté d'un vaste réseau de transport, notamment aérien, le reliant au reste de la région, présenter un paysage médiatique relativement bien développé et disposer de systèmes de communication modernes, notamment en ce qui concerne l'accès à l'Internet; et les institutions de la société civile devraient y jouant un rôle actif.
- L'existence d'autres bureaux des Nations Unies et d'organisations régionales pourra également être un facteur à prendre en compte lors du choix de l'implantation optimale pour un pôle régional.
- Des considérations de politique régionale entreront également en ligne de compte.
- Le facteur coût est également à prendre en considération, notamment la mise à disposition de locaux à titre gracieux.
- Afin d'étendre son rayon d'action, le centre d'information régional collaborera étroitement avec les bureaux des coordinateurs résidents dans les pays où il en existe et pourra conclure des partenariats avec des institutions et des organisations nationales, telles que les Associations pour les Nations Unies.
- Conformément à la résolution 57/300 de l'Assemblée générale, le Département de l'information consultera les États Membres intéressés au sujet de la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies en vue de la création de pôles régionaux.

## Annexe II

### Le système de diffusion électronique des documents

1. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport intitulé « Introduction du système de diffusion électronique des documents » (A/56/120/Rev.1), la Division de l'informatique a entrepris de remanier le système à disques optiques en deux temps afin de moderniser le système exclusif existant et de passer à un système ouvert. La phase 1 s'est terminée le 4 septembre 2001 et le « Système de diffusion électronique des documents » (Sédoc) nouvellement remanié a été mis en service, ce qui a permis de réaliser des progrès notables du point de vue des performances, de l'entretien, de la fiabilité et de la flexibilité. La phase 2 a pris fin le 4 février 2002 avec l'entrée en service du nouveau système multilingue, qui exploite pleinement les capacités multilingues de l'environnement Lotus Notes, en permettant aux utilisateurs de choisir parmi les six langues officielles.

2. Maintenant que le système a été remanié, il est possible d'ouvrir directement un document qui y est stocké à partir du site Web de l'ONU, grâce à un lien hypertexte, comme cela avait été proposé par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Publication simultanée sur le site Web de l'Organisation, dans les six langues officielles, des documents établis à l'intention des organes délibérants » (A/C.5/56/12). Offerte dès le 5 juin 2002, dans les six langues officielles, cette fonctionnalité a été étendue par la suite à d'autres sites spécialisés du système des Nations Unies (par exemple, le site UNBISnet ou ceux du Haut Commissariat pour les réfugiés et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes), ce qui a facilité l'accès à toutes les versions linguistiques des documents à partir de ces sites et contribué par là-même à l'égalité de traitement de toutes les langues officielles. En vertu de la nouvelle directive technique relative à la publication des documents sur l'Internet, que le Groupe de travail sur les questions liées à l'Internet est en train d'établir sous sa forme définitive, elle doit être utilisée pour tous les documents officiels placés sur les sites Web du système.

3. Actuellement, l'accès au Sédoc est payant. Les États Membres et les fonctionnaires des Nations Unies peuvent l'utiliser à titre gracieux mais les autres utilisateurs doivent souscrire un abonnement payant. Le nombre des utilisateurs étant ainsi limité, l'infrastructure du système actuel peut absorber sans problème le volume des connexions. Par contre, le grand public ne peut pas utiliser le Sédoc comme un outil d'information.

4. Il serait donc souhaitable que l'accès au Sédoc soit gratuit. Les documents qu'il contient seraient ainsi mis à la disposition du grand public par l'Internet partout dans le monde, à l'exception de ceux dont la distribution est limitée et dont la consultation nécessiterait un identifiant. La gratuité de l'accès au Sédoc aurait pour effet d'augmenter considérablement le nombre de ses utilisateurs potentiels. Étant donné que, dans son état actuel, l'infrastructure du système ne sera pas en mesure de gérer un tel afflux, il faudrait la mettre à niveau.

5. La Division de l'informatique a demandé un crédit de 1 530 000 dollars dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 pour financer l'ouverture du Sédoc au grand public à titre gracieux. Cette somme couvrira les dépenses à engager pour moderniser l'infrastructure afin de la rendre plus performante, plus fiable et de mieux la préparer à gérer des catastrophes en la dotant de plusieurs nouveaux serveurs haut de gamme et autre matériel nouveau ou supplémentaire nécessaire au

stockage des données et à la gestion des catastrophes. Si l'Assemblée générale approuve les ressources demandées, l'accès au Sédoc devrait être gratuit à partir du quatrième trimestre de 2004.

### **Le portail de l'Organisation des Nations Unies**

6. À sa troisième session, tenue les 4 et 5 mars 2002 à New York, le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a demandé que l'on étudie la faisabilité de la mise en place d'un outil de recherche interinstitutions pour tous les sites Web du système des Nations Unies et que l'on analyse les avantages d'une telle formule par rapport à son coût. Compte tenu des négociations menées par le Secrétariat de l'ONU avec la société Google, les directeurs responsables des technologies de l'information et de la communication du système des Nations Unies ont recommandé, à la réunion qu'ils ont tenue à Genève en mai 2002, que le Secrétariat joue un rôle de chef de file en la matière et examine les différentes options ainsi que les moyens de financement éventuels.

7. En se fondant sur l'analyse comparative des fonctionnalités et des coûts, le Secrétariat, en sa qualité de responsable du projet, a indiqué au Comité de haut niveau que le moteur de recherche de Google était celui des moteurs de recherche du commerce qui répondait le mieux aux besoins du système des Nations Unies. Il a proposé par ailleurs qu'on l'utilise sur les sites du système des Nations Unies dans le cadre d'un projet pilote. Il a également conclu qu'il faudrait mettre au point un dispositif de partage des coûts qui tienne compte des besoins des organismes participants et des dépenses qui seront engagées par le Secrétariat pour assurer centralement la gestion de cet outil.

8. À sa quatrième réunion, tenue les 7 et 8 octobre 2002 à Genève, le Comité de haut niveau a approuvé le concept d'un moteur de recherche unique pour l'ensemble du système des Nations Unies et noté que, après avoir analysé la question en détail sur le plan technique, l'ONU estimait que le moteur de recherche Google répondait à ses besoins. Le Comité de haut niveau a également demandé que des propositions détaillées concernant les coûts et les délais associés à la mise en oeuvre d'un outil de recherche à l'échelle du système lui soient présentées à l'une de ses prochaines sessions, compte tenu de l'expérience du Secrétariat avec le système de Google.

9. Le contrat entre l'ONU et Google a été signé à la fin de décembre 2002 et le moteur de recherche devrait être disponible sur les sites Web des organismes des Nations Unies dès le deuxième trimestre de 2003. Lorsqu'il sera opérationnel, on évaluera les moyens à mettre en oeuvre pour couvrir les sites Web d'autres organismes des Nations Unies. Le Secrétariat de l'ONU, conjointement avec le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, contactera les organisations qui ont manifesté de l'intérêt pour le projet afin d'aller de l'avant dans les meilleurs délais; il fera rapport sur la question au Comité de haut niveau au plus tard à sa prochaine session, à la fin de 2003.